DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Cpté nº 93.079

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES :MM. ALONSO - BARRIERE - GAVEN - HUGENDOBLER

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 27 Nombre de Votants : 28

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5.000 Francs AUX MOUETTES (Section Tir)

 $\underline{\textit{VOTE}}$: UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'allouer une subvention de 5.000 francs aux Mouettes Section Tir
- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 Article 657.0 (crédits réservés du Maire)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales

le 22 Septembre 1993 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN